



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES JEUNES

### RECTIFICATIFS N°1 AUX PROCES-VERBAUX N° 27 & 28

Réunion restreinte et téléphonique du : 24 juillet 2018  
A : 19h00

Présidence : M. Jean-François DEPARIS

Membres participants : MM. Dominique LEFEVRE, Denis OLIVIER, Jean-Pierre VILPOIX.

§§§§

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai ramené à 2 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

§§§§

#### ACCESSIONS / DESCENTES 2017/2018

##### **U18 Départemental 2 Groupe C**

Suite au mail de l'US QUEVILLY ROUEN METROPOLE, qui précise que le club n'engagera pas d'équipe en U18 D1, c'est le club du RC CAUDEBEC, classé 2<sup>ème</sup> du groupe C, qui accède en U18 D1 après avoir donné son accord.

§§§§

##### **U15 Départemental 2 Groupe C**

L'Entente STADE VALERIQUEAIS/US SAINT-COLOMBE est déclarée championne, mais ne peut accéder au championnat U15 D1 conformément aux dispositions prévues aux « Règlements des Accessions & Descentes des Championnats U15-U18 Saison 2017/2018 ».

Suite au mail du F. BOUCLE DE SEINE, classé 2<sup>ème</sup> du groupe C, qui indique que le club ne souhaite pas accéder au championnat U15 D1, c'est le club de l'Entente MOTTEVILLE-CROIXMARE (nom du club), classé 3<sup>ème</sup> du groupe C, qui accède en D1 après avoir donné son accord.

§§§§

Le Président de la Commission,  
Jean-François DEPARIS

Le Secrétaire de la Commission,  
Jean-Pierre VILPOIX



**Le Vice-Président de la Commission  
Denis OLIVIER**

**La Secrétaire de la Commission  
Michèle LE BASTARD**

**Le Vice-Président de la Commission,  
Dominique LEFEVRE**

**La Secrétaire de la Commission,  
Laurent GAREL**